

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page: 1 / 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

1 Identification du produit et de la société

NOM du PRODUIT : CAF 7037

Utilisation : Réalisation de joints, étanchéités et collages divers.
Enduction.
(Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique).

FOURNISSEUR : Fabricant:

Nom : BLUESTAR SILICONES FRANCE S.A.S

Adresse : 21, Avenue Georges Pompidou
F-69486 LYON Cedex 03

Téléphone : +33 (0) 4 72 13 19 00

Télécopie : +33 (0) 4 72 13 19 88

LIEU de FABRICATION

Usine : BLUESTAR SILICONES FRANCE S.A.S
Usine Silicones Rhône-Alpes

Adresse : 1-55 rue des Frères PERRET
F-69191 Saint Fons Cedex

Téléphone : +33 (0) 4 72 73 74 75

Télécopie : +33 (0) 4 72 73 75 99

Courriel : Information.FDS@eu.rhodia.com

APPEL D'URGENCE : ORFILA : 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS

Effets néfastes sur la santé

: Irritant pour les yeux. [*]
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. [*]
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Dangers physiques et chimiques

- Autres dangers : Au contact de l'eau ou de l'air humide: dégage des vapeurs nocives et très irritantes. [*]

Risques spécifiques : Selon la réglementation CE, ce produit est classé comme:
- CANCEROGENE - Catégorie 3.
- IRRITANT. [*]

Informations complémentaires : Peut adhérer à la peau, après séchage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 2 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

3 Composition / informations sur les composants

>> PREPARATION

- Nature chimique : Mélange de: Polydiméthylsiloxanes, silice, réticulant
- Composants contribuant aux dangers : 2-Butanone-oxime(CAS : 96-29-7) : <2%- Classification CE: Xn; R21-R40 - Xi; R41 R43 (28 R)§ N° CE : 202-496-6
- Vinyltris(oximino)silane(CAS : 2224-33-1) : <4%-
Autoclassification : Xi; R38 - R41 - R43N° CE : 218-747-8
[*]
- Composants présentant un danger : Diacétate de dibutylétain (CAS : 1067-33-0) : < 0.25 % -
Autoclassification : Repro Cat 2; R60-61 - Muta Cat 3; R68 - T;
R48/25 - Xn; R22 - C; R34 - N; R50-53 N° CE : 213-928-8 [*]
- >>Données complémentaires : § : (R) : Révision de l'entrée dans l'Adaptation au Progrès
Technique de l'annexe I de la Directive 67/548/CEE indiquée
-

4 Premiers secours

- Inhalation : Soustraire le sujet de l'exposition. Mettre au repos.
Consulter éventuellement un médecin.
Montrer cette fiche au médecin.
- Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés.
Laver à l'eau savonneuse.
Consulter immédiatement un médecin. [*]
Montrer cette fiche au médecin.
- Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau courante immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).
Consulter immédiatement et obligatoirement un médecin, même en l'absence de symptôme. [*]
Montrer cette fiche au médecin.
- Ingestion :
Ne JAMAIS tenter de faire vomir.
Rincer la bouche à l'eau.
- Autres informations : Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure. Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 3 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Poudres
 - Déconseillés : Eau.
En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.
[*]
 - Dangers spécifiques : Combustible.
Pour plus d'informations, se reporter au §10: "Stabilité et Réactivité".
[*]
 - Méthodes particulières d'intervention : Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.
 - Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.
-

6 Mesures en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Equipement de protection:
 - appareil de protection respiratoire isolant autonome.
 - gants appropriés.Lunettes de sécurité.
 - vêtements de protection appropriés.Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
[*]
Ventiler mécaniquement la zone de déversement.
 - Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.
En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement.
[*]
 - Méthodes de nettoyage
 - Récupération : Ramasser mécaniquement le produit par raclage à la spatule ou instrument similaire.
Recueillir le produit dans un récipient de secours:
 - convenablement étiqueté.
 - bien fermé.
Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure. [*]
 - Neutralisation : Absorber les résidus avec:
 - du sable sec ou un absorbant sec inerte. [*]
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 4 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

-
- | | | |
|-----------------------------|---|---|
| - Nettoyage/décontamination | : | Décontamination et lavage des sols avec:
- un solvant approprié.(cf. : § 9)
Puis laver à grande eau. |
| - Elimination | : | Pour l'élimination des matières solides, se reporter au § 13:
"Considérations relatives à l'élimination".
Faire incinérer les matières imprégnées en installation autorisée.
[*] |
-

7 Manipulation et stockage

MANIPULATION

- | | | |
|------------------------|---|---|
| Mesures techniques | : | Ventilation. |
| Précautions à prendre | : | Ne pas dépasser les valeurs limites d'exposition (VLE). |
| Conseils d'utilisation | : | Travailler à l'extérieur ou dans local bien ventilé.
Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique). |

STOCKAGE

- | | | |
|------------------------|---|---|
| Mesures techniques | : | Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières. |
| Conditions de stockage | : | |
| - Recommandées | : | Conserver:
- uniquement dans le récipient d'origine.
- le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. |
| Matières incompatibles | : | Oxydants puissants.
Eau, humidité.
(Voir liste détaillée des matières incompatibles, au § 10:
"Stabilité/Réactivité").
[*] |
| Conditions d'emballage | : | - Fûts métal épikoté avec sache intérieure en polyéthylène.
- Bidons fer blanc (suremballage carton).
- Cartouches polyéthylène (suremballage : carton).
- Tubes aluminium (suremballage: carton). |
| Matériaux d'emballage | : | |
| - Recommandés | : | Polyéthylène.
Métaux revêtus. |
| - Contre-indiqués | : | Matériaux autres que ceux recommandés.
Métaux non revêtus.
[*] |
| Autres informations | : | Produit polymérisant à l'air. |
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 5 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Paramètres de contrôle		
Valeurs limites d'exposition		
- Valeurs limites (France)	:	Limites proposées: 2-Butanone-oxime VME: 3 ppm VLE: 10 ppm
- Valeurs limites (U.S.A. / A.C.G.I.H.)	:	Limites proposées: 2-Butanone-oxime TLV (TWA) : 3 ppm TLV (STEL) : 10 ppm
Procédures de surveillance	:	Effectuer des contrôles d'atmosphère à intervalles réguliers. [*]
Equipements de protection individuelle		
- Protection respiratoire	:	En cas de ventilation insuffisante: Appareil de protection respiratoire filtrant anti-gaz.
- Protection des mains	:	Gants de protection en caoutchouc. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.
- Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection (manches et cols fermés).
Moyens collectifs d'urgence	:	Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

ASPECT		
- Etat physique	:	Pâte coulante.
- Couleur	:	rouge.
Odeur	:	éthérée.
pH	:	Non applicable (produit insoluble).
Températures caractéristiques		
Caractéristiques d'inflammabilité		
- Point d'éclair	:	> 150 ° C (Coupe fermée, selon norme AFNOR T 60103).
Propriétés comburantes	:	D'après les données sur les composants N'est pas considéré comme comburant. (évaluation par relation structure-activité) [*]

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 6 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

Densité de vapeur (air = 1)	:	3 (2-Butanone-oxime)
Masse volumique	:	env. 1100 kg/m3 à 25°C.
Solubilité	:	
- dans l'eau	:	Pratiquement insoluble.
- dans les solvants organiques	:	Très peu soluble dans: - acétone. - alcool (éthanol). Dispersable (solubilisation partielle) dans: - hydrocarbures aliphatiques. - hydrocarbures aromatiques (toluène, xylène). - solvants chlorés.
Viscosité dynamique	:	env. 50 Pa.s , à 25°C

10 Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable à température ambiante sans contact avec l'air. Vulcanise à température ambiante au contact de l'air humide.
Réactions dangereuses	:	
- Conditions à éviter	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Se reporter à la notice technique.
- Matières à éviter	:	Réagit avec: - eau, humidité. - oxydants puissants. - alcools. - acides. - alcalis et produits caustiques. [*]
- Produits de décomposition dangereux	:	Lors de la mise en oeuvre, libère : 2-Butanone-oxime - Quantité potentiellement libérable : < 4.5 % en poids du produit. Par combustion, forme: (Oxydes de carbone - CO + CO2). (Oxydes d'azote). (Oxydes métalliques). silice amorphe [*]

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 7 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë :
Non classé nocif par inhalation
Non classé nocif par contact avec la peau
Non classé nocif en cas d'ingestion
(calcul par la méthode conventionnelle)
(évaluation interne)
- Effets locaux :
Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.
Non classé irritant pour la peau
Irritant pour les yeux.
(calcul par la méthode conventionnelle)
(évaluation interne)
[*]
- Sensibilisation :
"contient une substance classée sensibilisante selon les critères de l'annexe VI de la Dir 67/548/CEE modifiée". [*]
pas de réaction de sensibilisation cutanée observée(test de Buelher modifié)(Cobaye)
(Rapports internes non publiés)
(Résultats obtenus sur un produit similaire).
- Effets spécifiques
- Cancérogénèse :
Contient une substance classée CE : Cancérogène - Cat. 3
Des tumeurs hépatiques ont été observées chez des rats et des souris mâles seulement, exposés à des fortes concentrations de 2-butanone oxime (MEKO).
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
(calcul par la méthode conventionnelle)
(évaluation interne)
- Mutagénèse :
D'après les données sur les composants :
Le produit est considéré comme non génotoxique
-

12 Informations écologiques

MOBILITE

Compartiment cible du produit : Compartiment cible ultime du produit: SOL et SEDIMENTS.

BIODEGRADABILITE

- Biodégradabilité aérobie ultime : Polydiméthylsiloxane
Non biodégradable.
(Données bibliographiques).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 8 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

BIOACCUMULATION

Facteur de bioconcentration : Polydiméthylsiloxane
Non bioaccumulable.
(Données bibliographiques).

ECOTOXICITE

Effets sur les organismes aquatiques : Polydiméthylsiloxane N'est PAS considéré comme :
Nocif pour les organismes aquatiques.
(Données bibliographiques).

Informations complémentaires : N' est pas classé Dangereux pour l'environnement, selon les
critères CE. (calcul par la méthode conventionnelle)

13 Considérations relatives à l'élimination

RESIDUS DU PRODUIT

Interdictions : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. **[*]**

Destruction/Élimination : Éliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets.

EMBALLAGES SOUILLES

Décontamination/nettoyage : Séparer et traiter séparément les différents composants de
l'emballage :

Destruction/élimination : Incinérer les emballages plastiques dans une installation
autorisée. **[*]**
Confier les emballages cartons non contaminés à un
récupérateur autorisé.
Réutiliser ou recycler les emballages métalliques après
décontamination.
Emballages à usage unique:
Incinérer dans une installation autorisée.

REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de
contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination,
le concernant.

14 Informations relatives au transport

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES**Voies terrestres**

- Rail/route (RID/ADR) : NON réglementé.

Voie maritime (OMI/IMDG) : NON réglementé.

Voie aérienne (OACI/IATA) : NON réglementé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 9 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche.
Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15 Informations réglementaires

ETIQUETAGE

- Réglementations CE : Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses
(Auto-classification): **CONCERNE**
- Identification du produit dangereux : Contient:
2-Butanone-oxime
Vinyltris(oximino)silane
[*]
- Symboles et indications de danger : - **NOCIF (Xn)**
- Phrases R : R 36: Irritant pour les yeux. [*]
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- Phrases S : S 23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. [*]
S 36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S 51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Phrases complémentaires : Contient du:
2-Butanone-oxime
Vinyltris(oximino)silane
Peut déclencher une réaction allergique
[*]
- NOTE : Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CAF 7037

Page 10 de 10

Date/Révision: 24/04/2008

Version: 5

Annule et remplace version: 4.00

16 Autres informations

Types d'utilisations

- Utilisations contre-indiquées : Produit destiné exclusivement à un usage industriel.
- Numéros d'enregistrement : Les polymères ne sont pas concernés par l'inventaire EINECS. Les monomères correspondants sont inscrits dans l'inventaire EINECS. Tous les autres composants de cette préparation sont inscrits dans l'inventaire EINECS. Inscrit dans l'inventaire AICS. Inscrit dans l'inventaire canadien (CEPA DSL). Inscrit dans l'inventaire chinois. Inscrit dans l'inventaire coréen. Inscrit dans l'inventaire philippin (PICCS) Inscrit dans l'inventaire Néo-Zélandais (NZIoC) **[*]**
- Phrases R du § 2 & 3 : R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 34: Provoque des brûlures.
R 38: Irritant pour la peau. **[*]**
R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R 41: Risques de lésions oculaires graves.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 48/25: Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R 50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **[*]**
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles.
- * Mise à jour : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes, modifiés par rapport à la version antérieure, sont signalés par un astérisque (*).

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.